

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 22 novembre 2019

A SAUGUES

Nombre de conseillers communautaires : 54 + 18 pouvoirs

Date de convocation : 7 Novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 22 novembre 2019 à 20h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Odile MAMET, Marie-Christine DELABRE, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE, Paulette HABRIAL, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Sylvie LEBRAT, Annie CARLET, Corinne BOYER, Michèle MALFANT, MM. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, Jean-Louis NOTON, René HAELVOET, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Alain BESSON, Cédric FLANDIN, Thierry ASTRUC, Jean-Marc CHARRADE, Jean-François BLANC, Jean PASCAL, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Jean-Pierre BRUNEL, Jacques VERNIERES, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Jean-Claude BAGES, Emile ROUSSEL, Alain CUSSAC, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Alain SOULE, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Christian BARBUT, Yves ATTARD, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER.

Pouvoirs : M. Gilles COUSTON à M. Ludovic LEYDIER, Mme Nathalie RAMBOURDIN à M. Jean-Louis PORTAL, M. Denis FOURY à M. Philippe MOLHERAT, Mme Séverine EYNARD à M. Jacky DELIVERT, M. Joseph VISSAC à M. Bernard VISSAC, M. Claude GINHAC à M. Thierry ASTRUC, M. Denis BEAUME à M. Alain GARNIER, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Raymond FRAISSE à M. Emile ROUSSEL, M. Gérard ROUX à Mme Magalie MISSONNIER, Mme Agnès JEAN à M. Franck NOEL-BARON, Mme Annie PLANTIN à M. André DORIER, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Gilles RUAT à M. Yves ATTARD, M. Christian POULET à Mme Karine CROS, M. Olivier MONTEIL à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, M. Christophe COURTEIX à M. Gérard MERLE et M. Gaston CHACORNAC à M. Serge DESCHEEMACKER.

Absents excusés : Mmes Gisèle RASPAIL, Valérie GAILLARD, Jacqueline TORRENT, Françoise TORRENT-PAILHES, MM. Mickaël VACHER, Joseph TORRENT, Stéphane DESSALLES, Raphaël LESCURE, Bernard MONATTE, Charles TOURRETTE, Bernard MOYEN, Serge ROCHER, Maurice PARAT et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PORTAL

Avant d'ouvrir la séance du conseil communautaire, le Président accueille les élus de Saugues qui sont à l'origine du projet de marché au cadran pour une présentation du projet.

L'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet de création d'une Maison France Services au moulin à Langeac est venue présenter le projet architectural et d'aménagement des locaux.

Quelques dates :

- 1- Prochain Conseil Communautaire le 17 décembre 2019 - 20 h 00 à Paulhaguet
- 2- CLECT le 17 décembre 2019 - 19 h 00 à Paulhaguet
- 3- Vœux communautaires : 13 janvier 2020 au lieu du 16 janvier - Centre culturel Langeac

2019-06-01-objet : Validation du PV de la séance du 24 septembre 2019

Rapporteur : M le Président

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Lachaud Curmilhac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 12 septembre 2019 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 86 membres en exercice, 65 étaient présents et 10 pouvoirs ont été donnés par : M. Gilles COUSTON à M. Ludovic LEYDIER, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Alain CUSSAC à Mme Jessica COUDERT, Mme Agnès JEAN à M. Franck NOEL-BARON, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe

MOLHERAT, M. Olivier MONTEIL à Mme Chantal FARIGOULE, M. Christian POULET à Mme Karine CROS, Joseph TORRENT à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Marie-Christine DELABRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- *Validation du PV de la séance du 16 juillet 2019 : adoptée à 72 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et M. Jean-Pierre SOIGNON) et 1 abstention (M. Maurice PARAT).*
- 2- *Validation du rapport de la CLECT du 3 septembre 2019 : adoptée à 56 pour, 8 contre (Mmes Annie CARLET, Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, MM. Yves ATTARD, Alain GARNIER, Franck NOEL BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN et Gilles RUAT) et 11 abstentions (Mme Sylvie LEBRAT, MM. Christian BARBUT, Michel BRUN, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Alain CUSSAC (pouvoir donné à Jessica COUDERT), Jean-Pierre SOIGNON, Jean-François BLANC, Olivier MONTEIL (pouvoir donné à Chantal FARIGOULE), Maurice PARAT et Louis BARTHELEMY).*
- 3- *Définition du cadre général régimes indemnitaires des cadres d'emplois en attente des décrets d'application du RIFSEEP : adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Emile ROUSSEL), 1 abstention (M. Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre SOIGNON)*
- 4- *Clôture du budget annexe lavage laine au 31 décembre 2019 : adoptée à 73 pour, 1 abstention (M. Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre SOIGNON).*
- 5- *Clôture du budget annexe atelier-relais confitures au 31 décembre 2019 : adoptée à 73 pour, 1 abstention (M. Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre SOIGNON)*
- 6- *Clôture du budget annexe atelier-relais TMUA au 31 décembre 2019 : adoptée à 73 pour, 1 abstention (M. Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre SOIGNON).*
- 7- *Indemnités de conseil allouées au comptable du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et EPCI : adoptée à 30 pour, 20 contre (Yves ATTARD, Christine BANASSAT, Michel BRUN, Annie CARLET, Jessica COUDERT et son pouvoir Alain CUSSAC, Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, Marie-Christine DELABRE, Serge DESCHEEMACKER, Alain GARNIER, Jean-François BLANC, Franck NOEL BARON et son pouvoir Agnès JEAN, Sylvie LEBRAT, Chantal LEGENDRE, Maurice PARAT, Marie-Andrée PERREY, Jean-Louis PORTAL et Gilles RUAT), 22 abstentions (Christian BARBUT, Alain BESSON, Jean-Louis CELLIER, Gaston CHACORNAC, Jean-Marc CHARRADE, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, André DORIER, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Olivier MONTEIL, Norbert BERNARD, Denis FOURY, Jean-Pierre SOIGNON, Denis GAILLARD, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Michèle Malfant, Louis BARTHELEMY, René SOULIER, Charles TOURRETTE, Joseph VISSAC et son pouvoir Bernard VISSAC) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Jeanine BRUGEYROUX, Paulette HABRIAL et M. Thierry ASTRUC).*
- 8- *Création d'un emploi permanent d'animateur territorial à temps non complet de 17.50 h hebdomadaires : adoptée à 69 pour, 2 contre (MM. Claude GINHAC et Jean-Pierre SOIGNON) et 4 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Denis FOURY, Bernard MONATTE et Maurice PARAT).*
- 9- *Adhésion à la convention de participation avec le CDG 43 pour le risque de prévoyance : adoptée à 70 pour, 2 contre (MM. Thierry ASTRUC et Maurice PARAT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Yves ATTARD, Annie CARLET et Gaston CHACORNAC).*
- 10- *Validation du plan de financement et demande de subvention Leader dans le cadre du projet mycologique : adoptée à 71 pour, 2 contre (MM. Bernard MONATTE et Jean-Pierre SOIGNON) et 2 abstentions (Mme Chantal LEGENDRE et M. Maurice PARAT).*
- 11- *Prise en charge de la signalétique du Tour de France 2019 pour les communes de Villeneuve d'Allier et St Didier-sur-Doulon : adoptée à 72 pour, 2 contre (MM. Christophe COURTEIX et Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).*
- 12- *Retrait de la CCRHA du SICALA : adoptée à 71 pour et 4 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, Jean-Pierre SOIGNON et Maurice PARAT).*
- 13- *Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » : adoptée à 69 pour et 6 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, M. Jean-Pierre SOIGNON, Maurice PARAT, Joseph VISSAC et son pouvoir Bernard VISSAC).*

- 14- *Adoption des statuts du Syndicat Mixte Allier et adhésion* : adoptée à 64 pour, 9 contre (Denis BONNAFOUX et son pouvoir Elisabeth CROUZET, Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Joseph TORRENT, Claude GINHAC, Joseph VISSAC et son pouvoir Bernard VISSAC) et 2 abstentions (MM. Maurice PARAT et Gilles RUAT).
- 15- *Validation du choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet du centre aqualudique à Langeac* : adoptée à 63 pour, 6 contre (MM. Michel BRUN, Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, René HAELVOET, Sylvie LEBRAT et Maurice PARAT) et 6 abstentions (MM. Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER, Didier HANSMETZGER, Gilles RUAT, Alain SOULE et Mickaël VACHER).
- 16- *Validation du choix du prestataire pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) pour le projet du centre aqualudique à Langeac* : adoptée à 63 pour, 6 contre (MM. Michel BRUN, Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, René HAELVOET, Jean-Pierre SOIGNON et Mme Sylvie LEBRAT) et 6 abstentions (MM. Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER, Didier HANSMETZGER, Maurice PARAT, Alain SOULE et Mickaël VACHER).
- 17- *Autorisation de signature de l'avenant n°1 d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet du centre aqualudique à Langeac* : adoptée à 54 pour, 8 contre (MM. Michel BRUN, Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, Jean-Pierre SOIGNON, Emile ROUSSEL, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN et Mme Sylvie LEBRAT) et 13 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD, Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Alain GARNIER, Didier HANSMETZGER, Bernard MONATTE, Maurice PARAT, Gilles RUAT, Alain SOULE et Mickaël VACHER).
- 18- *Autorisation de signature du nouveau contrat 2019-2023 avec Eco-mobilier* : adoptée à 70 pour, 1 contre (M. Jean-Pierre SOIGNON), 1 abstention (M. Maurice PARAT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-François BLANC, Alain GARNIER et Bernard MONATTE).
- 19- *Adoption du règlement intérieur de la déchetterie à Saugues* : adoptée à 69 pour, 3 abstentions (M. Maurice PARAT et Mme Karine CROS et son pouvoir Christian POULET) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON et Mme Gisèle RASPAIL).
- 20- *Adoption du règlement intérieur de la redevance des ordures ménagères pour le secteur du Pays de Saugues* : adoptée à 67 pour, 7 abstentions (MM. Gaston CHACORNAC, Mme Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Bernard MONATTE et Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Claude BAGES).
- 21- *Autorisation de signature de l'avenant n°1 du contrat passé avec l'obligé pour le rachat des certificats d'économies d'énergie* : adoptée à 72 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD et son pouvoir M. Franck MASSEBEUF, Christian BARBUT).
- 22- *Autorisation de reversement des certificats d'économies d'énergies aux communes éligibles de la CCRHA* : adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Maurice PARAT) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Andrée PERREY et Jean-Pierre SOIGNON).
- 23- *Validation du plan de financement prévisionnel et désignation de délégués au Pays de Lafayette dans le cadre de la charte de cohésion sociale et de santé* : adoptée à 66 pour, 6 contre (MM. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Jean-Pierre SOIGNON, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Joseph TORRENT et Gilles RUAT) et 3 abstentions (MM. Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN et Maurice PARAT).
- 24- *Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé* : adoptée à 74 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Serge DESCHEEMACKER).
- 25- *Adoption des tarifs des ALSH périscolaires du mercredi pour les familles hors territoire de la Communauté de Communes* : adoptée à 72 pour, 2 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL et M. Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Denis BEAUME).
- 26- *Adoption d'une convention pour la fourniture des repas au Multi-accueil de Paulhaguet* : adoptée à 72 pour, 2 abstentions (MM. Yves ATTARD et Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Denis BEAUME).
- 27- *Proposition de convention d'animation livre et lecture sur le territoire des rives du Haut-Allier* : adoptée à 67 pour, 5 abstentions (MM. Gilles COUSTON et son pouvoir Ludovic LEYDIER, Denis GAILLARD, Bernard MONATTE et Maurice PARAT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Olivier MONTEIL et Paulette HABRIAL).
- 28- *Conventions de mise en œuvre d'éveil musical sur le territoire de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier* : adoptée à 68 pour, 1 contre (M. Alain SOULE), 4 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Denis GAILLARD, Bernard MONATTE et Maurice PARAT) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD et Jacky DELIVERT).

- 29- *Renouvellement de conventions de pratique musicale sur le territoire du pays de Saugues* : adoptée à 74 pour et 1 abstention (M. Maurice PARAT).
- 30- *Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture 2018/2021 des rives du Haut-Allier* : adoptée à 68 pour, 3 abstentions (MM. Gilles RUAT, Denis GAILLARD, et Maurice PARAT) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christophe COURTEIX, André DORIER, Joseph TORRENT (pouvoir donné à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD), et Bernard MONATTE).
- 31- *Demande de subvention DRAC dans le cadre de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture* : adoptée à 71 pour, 2 abstentions (MM. Bernard MONATTE et Maurice PARAT) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. André DORIER et Gilles RUAT).
- 32- *Attribution des marchés de travaux pour la mise en conformité du barrage de la cambuse à Chanteuges* : adoptée à 66 pour, et 9 abstentions (MM. Yves ATTARD, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Denis FOURY, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN, Emile ROUSSEL, Gilles RUAT et Maurice PARAT).
- 33- *Avis sur le projet de parc éolien sur la commune de ST JEAN DE NAY* : adoptée à 60 pour, 1 contre (Mme Michèle MALFANT), 12 abstentions (MM. Christian BARBUI, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Jacky DELIVERT, Denis FOURY, Maurice PARAT, Bernard MONATTE, Christian POULET (pouvoir donné à Mme Karine CROS), Emile ROUSSEL, Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Joseph TORRENT ET Mme Gisèle RASPAIL) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Denis GAILLARD et Jean-Michel DURAND).
- 34- *Autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de Zone d'activités industrielle St Georges d'Aurac/Mazeyrat d'Allier* : adoptée à 73 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC et Jean-Louis PORTAL).

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 abstention (Mme Odile MAMET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN)

2019-06-02 - Objet: DM n°3 DU BUDGET GENERAL 2019

Rapporteur : M Jean Michel DURAND

Section de fonctionnement :

Dépenses : 434 570.50 €

Recettes : 434 570.50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 34 090.09 €

Recettes : 84 584.85 €

Le Président et les services informent les membres du conseil qu'une DM N°2 a été prise en septembre ; les comptes suivants ont été mouvementés :

c/022 : - 32 064.49 €

c/678 : + 32 064.49 €

Ces opérations ont permis un reversement de C2E à la commune de La Chomette.

La délibération est adoptée à 72 pour.

2019-06-03 - Objet : DM n°1 DU BUDGET ANNEXE du Prieuré 2019

Rapporteur : M Jean Michel DURAND

Section de fonctionnement :

Dépenses : 40 953.52 €

Recettes : 40 953.52 €

Section d'investissement :

Dépenses : 108 700 €

Recettes : - 23 047.48 €

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 abstention (Mme Odile MAMET).

2019-06-04 - Objet : DM n°1 DU BUDGET ANNEXE de la centrale hydroélectrique 2019

Rapporteur : M Jean Michel DURAND

Section de fonctionnement :

Dépenses : + 1 600 € / - 1600 €

Recettes : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : + 550 € / - 550 €

Recettes : 0 €

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 contre (M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN).

2019-06-05 - Objet : DM n°1 DU BUDGET ANNEXE photovoltaïque 2019

Rapporteur : M Jean Michel DURAND

Section de fonctionnement :

Dépenses : 568.50 €

Recettes : 2 119.48 €

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain CUSSAC et Didier HANSMETZGER).

2019-06-06 - Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget général 2019

Rapporteur : M Jean Michel DURAND

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communauté doit statuer sur l'admission de créances en non-valeurs et en créances éteintes pour un montant total de 2 559.78 €

La délibération est adoptée à 68 pour, 1 abstention (Mme Odile MAMET) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain CUSSAC, Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD).

2019-06-07 - Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget annexe des ordures ménagères

Rapporteur : M Jean Michel DURAND

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communauté doit statuer sur l'admission de créances en non-valeurs et en créances éteintes pour un montant total de 2 020.40 €

La délibération est adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL) et 4 abstentions (Mme Odile MAMET, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET et M. Alain SOULE).

2019-06-08 - Objet : transformation de plein droit d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président expose au conseil communautaire que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 impose la « CDIisation » des agents non titulaires employés par la collectivité lorsque la durée de leurs services publics effectifs effectués au sein de la collectivité ou mis à disposition par le Centre de Gestion est :

- ✓ au moins égale à 6 ans au cours des 8 dernières années,
- ✓ au moins égale à 3 ans au cours des 4 dernières années lorsque l'agent a au moins 55 ans.

Mme Diandra GOUPILLE, exerçant les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communautaires rentre dans cette catégorie, son CDD sera transformé en CDI à compter du 11 mai 2020 pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures.

La délibération est adoptée à 69 pour, 2 contre (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON) et 1 abstention (M. Jean-Pierre BRUNEL).

2019-06-09 - Objet : création d'un emploi d'agent polyvalent petite enfance à temps non complet de 28h hebdomadaires

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président indique qu'un emploi d'agent polyvalent petite enfance doit être créé au sein de la Communauté de communes. Le service enfance jeunesse nécessite une personne supplémentaire compte tenu des besoins du service. Il s'agit en fait du renouvellement de poste d'un agent dont le contrat de travail arrive à terme fin 2019.

Cet emploi correspond au cadre d'emplois des agents sociaux, catégorie C de la filière sociale. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 28 heures. La durée de l'engagement est fixée à 24 mois à partir du 02 janvier 2020.

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 contre (M. Jean-Pierre BRUNEL).

2019-06-10 - Objet : création d'un emploi permanent non titulaire d'adjoint technique territorial à temps complet

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président indique que la création de l'emploi d'encadrant technique pour le chantier d'insertion est justifiée depuis le départ en retraite d'un agent titulaire encadrant technique d'insertion. Il convient, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du service insertion, de créer un emploi supplémentaire. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial, cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures pour 1 an à partir du 28 janvier 2020.

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 contre (M. Jean-Pierre BRUNEL).

2019-06-11 - Objet : accueil et gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Le Vice-Président propose de fixer une contrepartie financière qui sera versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité : montant de la gratification fixé à un niveau minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3.75 euros de l'heure.

La délibération est adoptée à 72 pour.

2019-06-12 - Objet : Adoption des statuts modificatifs du SICALA

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

M. le Vice-Président expose à l'assemblée que l'article 56-1 la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et inscrit la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au rang des compétences obligatoires exercées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, qui exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres depuis le 01/01/2018.

Pour être en conformité avec la législation le SICALA a adopté une révision de ces statuts, afin d'approuver le retrait de communes et le retrait total ou partiel de certains EPCI à fiscalité propre. Également, le changement de siège du SICALA implique une révision des statuts du SICALA.

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET), 1 abstention (M. Jean PASCAL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).

2019-06-13 Objet : Clôture du budget annexe de l'atelier relais LA BOURZEDE

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que le CCBI de l'atelier relais LA BOURZEDE MERLE PULVERC est arrivé à échéance le 31 janvier 2019. Les opérations de cession peuvent être réalisées et le budget annexe clôturé au 31 décembre 2019.

La délibération est adoptée à 72 pour.

2019-06-14 Objet : Clôture budget annexe ATELIER RELAIS HOTEL RESTAURANT LE PRIEURÉ LAVOUTE-CHILHAC

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que l'atelier relais hôtel restaurant Le Prieuré Lavoûte-Chilhac a été vendu. Les opérations de cession ayant été réalisées, le budget annexe peut être clôturé au 31 décembre 2019

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 abstention (Mme Odile MAMET) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain CUSSAC).

2019-06-15 Objet : Autorisation pour l'ouverture d'un crédit à court terme pour le budget annexe ordures ménagères

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président rappelle aux Conseillers Communautaires qu'un emprunt à court terme de 300 000 euros, d'une durée de 24 mois a été contracté le 4 décembre 2017 sur le budget annexe des ordures ménagères. Cet emprunt arrive à son terme en décembre 2019. Dans l'attente du versement des subventions ainsi que de l'encaissement des recettes liées à la perception de la REOM 2020, il est nécessaire de réaliser un emprunt à court terme (24 mois) de 150 000 euros.

La délibération est adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL) et 4 abstentions (Mmes Odile MAMET et Karine CROS, M. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET).

2019-06-16 Objet : Autorisation pour la cession d'un véhicule léger

Rapporteur : M Jean Louis PORTAL

Le Vice-Président rappelle aux conseillers communautaires que la CCRHA est propriétaire d'un véhicule léger frigorifique PEUGEOT Partner affecté au portage des repas sur le territoire du Pays de Saugues. Il souligne que la CCRHA qui n'exerce plus la compétence depuis 2018 l'avait mis à disposition au prestataire Resto' domicile. Ce même prestataire a restitué le véhicule à la CCRHA courant 2019.

Désormais et compte tenu de son inutilité, le véhicule sera cédé au prix de 17 000 € auprès de la société SOLUVAN.

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Raymond FRAISSE (pouvoir donné à Emile ROUSSEL) et René HAELVOET).

2019-06-17 Objet : Validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président explique aux conseillers communautaires que la maîtrise d'œuvre assurée par l'équipe CREGUT/Saintenac a rendu le projet de MFS au stade APD dont le montant des travaux s'élève à 1 026 000 € ht. Ce montant de travaux correspond à la réhabilitation de l'ensemble de l'immeuble y compris l'espace dédié à la DDFIP. Les surfaces mises à disposition des services de la DDFIP (environ 180 m2 au niveau 1) feront l'objet d'un bail de location dont le montant des recettes annuelles est estimé à 12 000 € sous réserve de l'accord de France Domaine et de la DGFIP.

Ce projet correspond à la réhabilitation du bâtiment de l'ancien Moulin situé sur l'avenue Danton à Langeac sur 3 niveaux soit une surface de 1135 m2 environ afin d'y installer :

1^{er} niveau de 368 m2 : locaux destinés à la MFS (aide au numérique, bureaux d'accueil des partenaires, salle visio-conférence, espace de co-working) et les locaux dédiés à la DDFIP pour un montant prévisionnel de 217 507 € HT (travaux + ingénierie)

2^{ème} niveau de 368 m2 : locaux destinés au siège de la Communauté de communes.

3^{ème} niveau et mezzanine de 340.5 + 59.189 m2 : salle multifonctions et des locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique (Avant-Garde et Mélodica)

Le plan de financement prévisionnel hors travaux du 1^{er} niveau est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Travaux de réhabilitation	827 000 € HT
Maîtrise d'œuvre 9.30 %	76 911 € HT
TOTAL HT	903 911 € HT
RECETTES	
Etat DSIL 2019 (21%)	188 136 €
Région (50%)	451 955 €
Autofinancement (29%)	263 020 €
TOTAL HT	903 911 €

M Jean-Pierre BRUNEL demande si le passage extérieur en pied de bâtiment côté Ouest sera suffisant pour conserver les accès actuels ?

Le Président répond que les accès actuels seront bien maintenus.

La délibération est adoptée à 65 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET) et 5 abstentions (Mme Annie CARLET, MM. Yves ATTARD et son pouvoir Gilles RUAT et Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN).

2019-06-18 Objet : Validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de maison communautaire à Saugues

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président explique aux conseillers communautaires que la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet FARGETTE a rendu le projet de MSAP au stade APD (avant-projet détaillé) dont le montant total des travaux s'élève à 861 896.49 € ht.

Il s'agit de réhabiliter le bâtiment de l'ancien Hôtel de France situé rue des fossés à Saugues sur 3 niveaux de 178 m2 environ chacun afin d'y installer :

1^{er} niveau : antenne de la communauté de communes avec aide au numérique, au coworking et les locaux dédiés à l'office de tourisme.

2^{ème} niveau : locaux destinés au Relais Petite Enfance (RPE), antenne de musique et espace pour associations/réunions.

3^{ème} niveau (option) : plateau disponible pour aménagements futurs mis à disposition (espace à vocation culturelle)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES 1^{er} et 2^{ème} niveaux (tranche ferme)	Montant en Euros
Travaux de réhabilitation	639 955.93 € HT
Maîtrise d'œuvre 8.15 %	50 156.40 € HT
TOTAL HT	692 112.33 € HT
RECETTES	
Etat DSIL 2020 (30%)	207 600 €
Région (50%)	346 056 €
Autofinancement (20%)	138 456.33 €
TOTAL HT	692 112.33 €

DEPENSES 3^{ème} niveau (tranche optionnelle)	Montant en Euros
Travaux de réhabilitation	221 940.56 € HT
Maîtrise d'œuvre 8.15 %	18 088.16 € HT
TOTAL HT	240 028.72 € HT
RECETTES	
Département (30%)	72 000 €
DRAC (50%)	120 014 €
Autofinancement (20%)	48 014.72 €
TOTAL HT	240 028.72 €

La délibération est adoptée à 59 pour, 5 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, M. Emile ROUSSEL et son pouvoir M. Raymond FRAISSE et M. Ludovic LEYDIER) et 8 abstentions (Mme Annie CARLET, MM. Yves ATTARD et son pouvoir Gilles RUAT, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN, M. Gilles COUSTON (pouvoir donné à Ludovic LEYDIER), M. René HAELVOET, Mme Chantal LEGENDRE).

2019-06-19 Objet : Validation de l'APS et plan de financement prévisionnel du projet du centre aqua ludique à Langeac

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président explique aux conseillers communautaires que l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le cabinet GÉCAT, la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet CENT7 Architectures et la mission OPC par le cabinet CRX Management.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a élaboré un avant-projet sommaire (APS) avec l'estimation des travaux accompagnée de plans. Le montant des travaux au stade APS s'élève à 5 640 389 € HT.

L'opération de réhabilitation de la piscine Tournesol de Langeac comprend diverses interventions :

- Il est prévu que l'actuelle coupole comprenant un accueil, des vestiaires, des locaux de services, un bassin de 25m x 10m et des plages soit complètement réhabilitée. Cette coupole deviendra une halle aquatique composée de 3 unités d'eau (bassin de 25m x 10m / un bassin ludique de 137.30m² / une pataugeoire de 50.40 m²)
- Un nouveau bâtiment sera réalisé. Il sera attenant à l'actuelle coupole et comprendra les locaux techniques, les annexes baigneurs, l'accueil, les vestiaires et un sauna et hamman en option.
- L'espace extérieur baigneur se limite aujourd'hui à une plage béton. Dans le cadre de ce projet, il est demandé aux concepteurs de créer une plage en herbe supplémentaire sur une superficie de près de 2 000 m².
- Compte tenu de la nouvelle physionomie de l'équipement et de l'augmentation du nombre de places de stationnement (création de 40 places inclus dans la présente consultation), l'aménagement des extérieurs (parvis, cours de services, cheminement piéton...) devra être entièrement repensé.

Le programme comporte également les options suivantes :

Option 1 : Création d'un sauna et hamman.

Option 2 : Implantation d'un toboggan (usage annuel)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes		
				%
Travaux avec options	5 055 652 €	Etat DSIL 2019	169 050 €	3,00%
Maîtrise d'œuvre (11,566 %)	584 737 €	Etat DSIL 2020	600 000 €	10,64%
		Etat ANS	343 261 €	6,09%
		Région	2 500 000 €	44,32%
		Département	900 000 €	15,96%
		CCRHA	1 128 078 €	20,00%
TOTAL HT	5 640 389 €	TOTAL HT	5 640 389 €	

Le Président assure une présentation détaillée du projet en soulignant les choix techniques qui ont été faits sur :

- la qualité des prestations (bassin inox et couverture bac acier)
- un haut niveau d'hygiène (pédiluves) et de sécurité
- l'architecture : réduction des couloirs, maximisation des baies vitrées.

Il souligne que ces choix vont permettre une plus grande maîtrise des coûts de fonctionnement notamment sur les dépenses d'énergie et d'eau.

Le Président détaille aussi les coûts de fonctionnement qui devraient conduire à un déficit annuel d'environ 350 000 € sur la base de 35 000 entrées, 51 semaines d'ouverture annuelle et 71 heures par semaine.

M Franck NOEL-BARON demande pourquoi le toboggan n'arrive pas dans un bassin ?

M Serge DESCHEEMACKER explique qu'il est prévu une arrivée freinée en dehors des bassins pour éviter la surveillance par un MNS et limiter les consommations d'eau.

M Yves ATTARD demande quelles sont les options finalement retenues sur les 6 initialement prévues ?

Le Président répond que les choix techniques sont ceux qui garantissent la durabilité et la réduction des coûts de fonctionnement au détriment de certaines options et que finalement seules 2 options sont retenues : hamman/SPA et toboggan.

M Alain GARNIER souhaite savoir combien il y aura de lignes d'eau ?

4 répond comme actuellement M Serge DESCHEEMACKER.

La délibération est adoptée à 48 pour, 9 contre (Mmes Odile MAMET, Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, MM. Denis BEAUME, Alain GARNIER, René HAELVOET, Didier HANSMETZGER, Jean-Jacques LUDON, Alain SOULE), 8 abstentions (MM. Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER, Jean-Marc CHARRADE, Alain CUSSAC, Cédric FLANDIN, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Gilles RUAT (pouvoir donné à Yves ATTARD) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD, Michel BRUN, André DORIER, Emile ROUSSEL et son pouvoir Raymond FRAISSE, René SOULIER et Mme Sylvie LEBRAT)

2019-06-20 Objet : Cession à la CCRHA de la piscine municipale de Langeac et du terrain nécessaire au projet de centre aqua ludique

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président rappelle aux conseillers communautaires que la CCRHA porte le projet de création d'un centre aqua ludique en lieu et place de l'actuelle piscine tournesol municipale de Langeac sur la parcelle BY n°429. Par procès-verbal de délimitation dressé par un géomètre, la surface de terrain comprenant la piscine a été arrêtée à 8 600 m2 et cadastrée BY n°446.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur des biens cédés à 130 000 € (avis du 22 octobre 2019). C'est ce montant qui sera retenu pour déterminer la valeur d'actif de la cession.

La commune de Langeac consent à la cession de la parcelle BY n°446 d'une superficie de 8 600 m2 comprenant la piscine actuelle et le terrain à 1 euro.

Le Président remercie Mme le Maire de Langeac de cet effort financier.

La délibération est adoptée à 62 pour, 7 contre (Mmes Odile MAMET, Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, MM. Denis BEAUME, Alain GARNIER, René HAELVOET, Didier HANSMETZGER), 1 abstention (M. Jean-Jacques LUDON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain SOULE et René SOULIER).

2019-06-21 Objet : Attribution du lot revêtement de sol pour la halle des sports à Paulhaguet

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président rappelle au conseil communautaire l'attribution des marchés de travaux pour certains lots de l'opération de la réhabilitation de la Halle des sports de Paulhaguet. Seul le lot 4 revêtement sportif avait été classé infructueux et le lot 6 chauffage plomberie comporte une erreur de montant.

Le lot 4 revêtement sportif a été relancé et une offre a été déposée.

Le tableau récapitulatif se traduit comme suit :

Lot n°	Objet	Estimation en euros HT	Entreprises retenues	Montant en euros HT
Lot 1	BARDAGE	170 504	SEE VALENTIN Langeac	168 190.58
Lot 2	PLATRERIE PEINTURE	14 957.70	PAYS BORDEL Brives Charensac	17 169.80
Lot 3	CARRELAGE FAIENCE	6 280.70	ASTRUC Brives Charensac	8 113
Lot 4	SOL SPORTIF	87 429	ST Groupe Boisseron (34)	85 375.14
Lot 5	ELECTRICITE	14 500	COURTEIX Brioude	10 896.04
Lot 6	CHAUFFAGE PLOMBERIE	85 300	GIGNAC Langeac	77 983.59
	TOTAL	378 971.40		367 728.15

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 abstention (M. Gilles RUAT (pouvoir donné à Yves ATTARD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Louis PORTAL et son pouvoir Mme Nathalie RAMBOURDIN).

2019-06-22 Objet : Validation de l'APD et du plan de financement, autorisation à consulter les entreprises pour le projet de la mise aux normes de la déchetterie et construction d'un bâtiment à Saugues et du plan de financement

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président explique aux conseillers communautaires que le fonctionnement du service des ordures ménagères sur le Pays de Saugues est assuré en régie. Les investissements programmés pour 2020-2021 concernent la mise aux normes de la déchetterie et la construction d'un bâtiment.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Boudon Architecture pour un montant forfaitaire de 4 000 € ht jusqu'au stade APD et 5.5 % d'honoraires du stade DCE au stade AOR.

La maîtrise d'œuvre a élaboré un avant-projet avec une estimation des travaux qui s'élève à 375 802 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Travaux de mise aux normes et construction d'un bâtiment	375 802 € HT
Maîtrise d'œuvre 4000 (forfait APS/APD) + 5.5 % (1.5 % ACT/DCE + 3.5%DET+0.5%AOR)	24 669.11 € HT
TOTAL HT	400 471.11 € HT
RECETTES	
Etat DETR 2020 (49 %)	197 600 €
Région (30 %)	122 750 €
Autofinancement (20%)	80 121.11 €
TOTAL HT	400 471.11 €

La délibération est adoptée à 69 pour et 3 abstentions (Mme Odile MAMET, MM. Jean-Jacques LUDON et Jean PASCAL).

2019-06-23 Objet : vote des montants de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2020

Rapporteur : Mme Chantal FARIGOULE

Mme la Vice-Présidente rappelle que sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saugues le mode de financement appliqué pour le financement du service des ordures ménagères est la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ;

Pour 2020 la REOM reste inchangée par rapport à 2019 et se répartit de la manière suivante :

REOM 2020	Administrés avec collecte en Point de regroupement (1 point de regroupement par hameau)	Administrés avec collecte en Point d'apport volontaire (1 point d'apport volontaire pour 80 habitants minimum)
Résidences principale et secondaire	231 €	165 €
Résidence locative jusqu'à 10 places incluses	130 €	90 €
Résidence locative de + de 10 places	231 €	165 €

REOM 2020 pour les activités Professionnelles (hors location de tourisme)	
Activité professionnelle sans salarié ou sans associé	90 €
Activité professionnelle avec salarié ou avec associé et les activités professionnelles du bâtiment sans salariés	165 €
Activité professionnelle avec collecte 1 flux par semaine	800 €
Activité professionnelle avec collecte 2 flux par semaine	1500 €
Activités professionnelles d'espaces verts, de Travaux publics, de prestataires pneumatiques et de lainiers avec ou sans salarié et les activités professionnelles du bâtiment avec salariés	500 €

M Michel BRUN demande si la CCRHA a perçu les subventions au titre du dispositif TEPCV pour les points d'apports volontaires ?

Le Président et les services soulignent qu'après des longs mois d'attente et de discussions, la DREAL a confirmé l'éligibilité de toutes nos actions à TEPCV et attribué à la CCRHA la somme de 222 570 €.

La délibération est adoptée à 61 pour, 9 abstentions (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Gilles RUAT, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-Louis NOTON, Jean PASCAL, Jean-François BLANC et Mmes Karine CROS et Annie CARLET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Sylvie LEBRAT et M. Michel BRUN).

2019-06-24 Objet : Engagement des travaux d'éclairage public de la zone d'activités de la Chaumasse à Paulhaguet.

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 14 677,07 € H.T.

Le Vice-Président explique que le territoire de la CCRHA a été désigné, en 2017, par l'Etat lauréat pour la mise en œuvre d'actions de rénovation d'éclairage public. Un avenant signé entre l'Etat, la CCRHA et le syndicat pour financer la rénovation et l'optimisation de l'éclairage public et de son usage sur le territoire de la Communauté de Communes accorde pour les opérations réalisées sur notre territoire une subvention TEPCV de 100 000 €.

Aussi et conformément à cet avenant et au plan de financement de l'action 1 annexé à l'avenant, la CCRHA participera à hauteur de 20 % soit 2 935.41 € HT du montant des travaux effectués par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

La délibération est adoptée à 72 pour.

Dispositif TEPOSCV

M Joris POGNANT-GROS assure une présentation à l'assemblée communautaire du dispositif TEPOSCV :

- Présentation du dispositif
- Objectifs
- Perspectives d'évolution de la production ENR et réduction des consommations sur le territoire

2019-06-25 Objet : Avenant n°4 au Fonds d'Aide à l'Économie Locale

Rapporteur : Mme Jeannine BRUGEYROUX

Mme La Vice-Présidente explique aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes accompagne les entreprises pour les aider à investir via une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Économie Locale. Depuis sa mise en application en septembre 2017, près de 70 entreprises ont été accompagnées.

Ce 4^e avenant au règlement du Fonds d'Aide à l'Économie Locale concerne :

- l'adaptation du règlement à l'avenant n°1 de l'aide à l'immobilier d'entreprises qui se traduit par une intervention de la Communauté de Communes pour les projets immobiliers à partir de 250 m² contre 500m² auparavant,
- l'adoption d'un montant maximum pris en charge pour les dépenses en fournitures concernant des travaux. Il est proposé de limiter à 2000 € le montant pris en charge,
- d'intégrer une aide forfaitaire de 1000 à 2000 € pour les créations ou la reprise d'activités pour les entreprises situées hors zones d'activités et dont les investissements sont inférieurs à 5000 € H.T. Cette aide sera versée suivant le bilan comptable à l'issue de la 1^{ère} année et sous réserve qu'une visite de l'entreprise soit effectuée par les membres de la commission économie.

La délibération est adoptée à 58 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET), 3 abstentions (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON et Mme Paulette HABRIAL) et 9 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Corinne BOYER, MM. Jean-Claude BAGES, René HAELVOET, Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD, Alain SOULE, René SOULIER, Emile ROUSSEL et son pouvoir Raymond FRAISSE).

2019-06-26 Objet : Avenant n°1 de la convention pour l'aide à l'immobilier industriel avec le département de la Haute-Loire

Rapporteur : Mme Jeannine BRUGEYROUX

Mme la Vice-Présidente explique aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes a délégué au département de la Haute-Loire l'instruction des dossiers d'aide à l'immobilier industriel. Depuis la date de la signature, 5 dossiers ont été accompagnés par le département et la Communauté de Communes.

Le département propose un avenant à la convention dont l'objectif est d'élargir les champs d'intervention notamment en incluant le secteur de l'hébergement touristique.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- abaissement du seuil d'intervention pour l'aide à l'immobilier industriel de 500 à 250 m²
- adoption d'une annexe concernant les hébergements touristiques
- adoption d'une annexe concernant les hébergements de plein air

Le niveau d'intervention de la Communauté de Communes est ramené à 10 % du montant de l'aide attribué par le département.

La délibération est adoptée à 62 pour, 5 abstentions (Mmes Odile MAMET, Paulette HABRIAL, MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Cédric FLANDIN) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES, Thierry ASTRUC, Yves ATTARD, M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN).

2019-06-27 Objet : Autorisation pour le lancement d'une consultation relative à la gestion de services ALSH vacances scolaires 3/13 ans à Paulhaguet et signature des marchés.

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente explique aux conseillers communautaires que le marché de services concernant l'ALSH vacances scolaires 3-13 ans sur le secteur de Paulhaguet doit être relancé.

Il s'agit d'organiser, gérer et animer l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 13 ans révolus sur la Commune de Paulhaguet pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été, d'automne et de Noël, excepté pendant les jours fériés en 2020 et 2021.

Compte-tenu de ces éléments et conformément à la réglementation relative aux marchés publics et au respect de ses principes à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, la Communauté prévoit d'avoir recours à un marché public en procédure adaptée comme mode de passation pour confier la gestion de ce service à un prestataire. La future convention de prestation de services relative à cet accueil devra prendre effet à compter du 1er Janvier 2020 et ce pour une durée 2 ans avec une durée initiale de 1 an reconductible une fois par tacite reconduction sauf dénonciation par la collectivité 3 mois avant le terme initial.

Le montant prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes dans le cadre de ce marché (sur deux années) est estimé à 84 000€.

La délibération est adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL), 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Claude GINHAC) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain CUSSAC et Yves ATTARD).

2019-06-28 Objet : Autorisation pour le lancement d'une consultation relative à la gestion de services ALSH périscolaire du mercredi à Paulhaguet et signature des marchés.

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente explique aux conseillers communautaires que le marché de services concernant l'ALSH des mercredis passé avec l'Association Ville Auvergne arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Compte-tenu de ces éléments et conformément à la réglementation relative aux marchés publics et au respect de ses principes à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, la Communauté prévoit d'avoir recours à un marché public en procédure adaptée comme mode de passation pour confier la gestion de ce service à un prestataire pour une période de 6 mois, du 1^{er} janvier au 3 juillet 2020. Cela représente 22 mercredis, à compter du 8 janvier 2020.

Le montant prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes dans le cadre de ce marché est estimé à 10 800€.

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Olivier MONTEIL).

2019-06-29 Objet : Adoption d'une convention de mise à disposition de personnel de la CCRHA à la Commune de Paulhaguet pour la garderie périscolaire communale.

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la préfecture a approuvé par arrêté préfectoral daté du 8 octobre (article 1^{er}), la restitution de la compétence « garderie périscolaire » aux communes de notre territoire.

Afin d'assurer cette mission et dans un souci de continuité de service et de cohérence en direction des familles et des enfants accueillis, il est proposé que l'agent technique contractuel communautaire en charge de ces fonctions d'accueil sur le site de Paulhaguet puisse être mis à disposition de la commune.

Cette mission d'accueil des enfants sur la garderie périscolaire communale s'effectuera en période scolaire, le lundi, mardi jeudi et vendredi, sur le site de l'école élémentaire de Paulhaguet, en lien avec le RPI "Paulhaguet - Chassagnes - Mazerat-Aurouze" et selon les horaires définis par la municipalité. La convention prendra effet au 8 octobre 2019.

La délibération est adoptée à 64 pour, 2 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Olivier MONTEIL) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, M. Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD, Mme Paulette HABRIAL et M. Maurice LAC).

2019-06-30 Objet : Modification du règlement de fonctionnement qui régit l'organisation des multi-accueils sur la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes gère trois multi-accueils sur le territoire au service des familles. Il s'agit :

- du multi-accueil de Paulhaguet (8 places)
- du multi-accueil de Langeac (12 places)
- ainsi que du multi-accueil de Saugues (9 places).

Ces multi-accueils sont régis par un règlement unique de fonctionnement qui structure l'offre de service en direction des familles et qui est validé par les services de la Caisse d'Allocation Familiale du département ainsi que par les services départementaux de la Protection Maternelle & Infantile (PMI).

A la suite du contrôle effectué par les services de la CAF les 16 et 17 septembre 2019, il est demandé à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier d'amender son règlement actuel sur 3 points :

- Effectuer une demande d'autorisation systématique auprès des familles concernant l'utilisation du portail de la CAF appelé "CDAP", afin de consulter leur situation sociale dans le cadre de l'élaboration des contrats et/ou des facturations.
- Lorsqu'il y a rupture de contrat avant le terme, la dernière mensualisation sera régularisée en conséquence.
- Appliquer le prix plancher (à savoir le plus bas) lorsque la structure accueille des enfants issus de familles d'accueil.

La délibération est adoptée à 72 pour.

2019-06-31 Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Saugues et la CCRHA dans le cadre des activités du Relais Parents Enfants (RPE) communautaire.

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes compte sur son territoire trois "Relais Parents enfants" dont l'objectif est d'accueillir, renseigner et aider les parents de notre territoire à trouver des modes de garde adaptés à leur besoin. Ce sont également des lieux d'information et de formation des assistantes maternelles. La Caisse d'Allocation Familiale du Département finance la CCRHA pour la mise en place de ces RPE.

Afin d'assurer cette mission sur le secteur de Saugues, la Communauté de Communes sollicite auprès de la commune de Saugues un local afin d'accueillir les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent pour des temps collectifs le jeudi matin. Cette convention de mise à disposition prendra effet au 1^{er} novembre 2019.

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain SOULE)

2019-06-32 Objet : Modification de la Convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, la Commune de Saugues Sainte-Marie & l'association Ville Auvergne pour l'ALSH.

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil que conformément à ses compétences statutaires, la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier organise durant les périodes dites "extrascolaires" (petites et grandes vacances) des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur 5 sites de notre territoire.

Concernant la commune de Saugues Sainte-Marie, ce service en direction des familles :

- est organisé dans les locaux municipaux de l'école ainsi que de l'Espace Enfance-Jeunesse,
- mobilise l'utilisation par l'association prestataire d'un gîte d'étape municipal
- et nécessite la mise à disposition d'agents municipaux (repas, entretien, administratif).

Une convention visant à régir les modalités de ces mises à disposition de personnel et de locaux a été établie.

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Gilles RUAT (pouvoir donné à M. Yves ATTARD)).

2019-06-33 Objet : Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

Rapporteur : M Gérard MERLE

Le Vice-Président fait état de la demande de l'association Tourisme et Culture en Pays de Saugues pour l'aide à son festival de théâtre estival « Saugues en scène » avec 5 représentations et une scène ouverte pour les jeunes de l'atelier théâtre du collège.

Il propose l'attribution d'une aide d'un montant de 750€.

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 abstentions (MM. Alain SOULE et Jean-Jacques LUDON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Marie CHAPON et Mme Michèle MALFANT).

2019-06-34 Objet : Utilisation de la salle de musculation du hall des sports de Saugues pour des entraînements sportifs

Rapporteur : M Gérard MERLE

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le hall des sports de Saugues dispose d'une salle de musculation ouverte au grand public, qui fonctionne en régie.

Cet équipement pourrait sous certaines conditions servir à des entraînements sportifs (groupe ne dépassant pas 15 personnes), notamment en période hivernale.

Il propose que les associations disposent de 15 accès maximum à la salle de musculation (jours définis et planifiés annuellement) dans le cadre d'entraînements sportifs, en dehors des créneaux d'ouverture au public, sous la responsabilité d'un encadrant adulte et moyennant le dépôt d'une caution de 500€.

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et Mme Magalie MISSONNIER).

2019-06-35 Objet : Autorisation de signature pour un groupement de commandes concernant l'achat de défibrillateurs

Rapporteur : Mme Marie-Christine DELABRE

Mme la Vice-Présidente explique aux membres du Conseil que la CCRHA a proposé aux communes de s'associer pour la réalisation d'un marché pour l'achat de défibrillateurs dans le cadre d'un groupement de commandes.

Les communes de Saint-Austremoine, Arlet, Saint-Préjet-Armandon, Chavaniac-Lafayette, Lavoûte-Chilhac, Saint-Georges-d'Aurac, Berbezit, Sainte-Eugénie de Villeneuve, La Besseyre-Sainte-Marie, Paulhaguet, Villeneuve d'Allier, Ally, Mazerat-Aurouze, Josat, Vals-Le-Chastel, Charraix, Sainte-Marguerite, Jax, Saint Privat du Dragon, Saint-Cirgues, Saint-Arcons-d'Allier, Collat et Domeyrat y ont répondu favorablement. Le montant global prévisionnel du marché est de 45 000 euros HT.

La délibération est adoptée à 69 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain SOULE, René SOULIER et Mme Séverine EYNARD (pouvoir donné à M. Jacky DELIVERT)).

La séance est levée à 23 h 30.

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
M. Gérard BEAUD

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Louis PORTAL

